

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les N^{os} 35, 37-38, 39, 43, 45 et 54.)

CHAPITRE XXXII.

MOSQUÉE DITE DJAMA EL-KECHACH, RUE DES CONSULS :

Les plus anciennes mosquées d'Alger, se distinguaient par une particularité assez remarquable. Elles étaient surmontées par des toits à double versant, recouverts en tuiles rouges et remplaçant les dômes surbaissés arrondis ou ovoïdes qui signalent ordinairement les grands temples du culte musulman. D'une ordonnance plus mesquine et d'une architecture plus pauvre encore que les mosquées édifiées pendant la domination turque, elles étaient d'ailleurs dignes d'une humble bourgade berbère, étrangère aux beaux-arts et ignorant que le sort lui réservait de plus brillantes destinées. Je signalerai comme appartenant à cette catégorie d'édifices contemporains de l'Alger berbère, ou le rappelant par une reconstruction à laquelle avaient été conservés les caractères du type primitif : la mosquée de Sidi Ramdan, la mosquée de Khedeur-Pacha, la Grande Mosquée, et la Mosquée d'El-Kechach, qui fait l'objet du présent chapitre.

La date de la construction de cette dernière mosquée ne m'est pas connue, et, elle ne saurait l'être, puisque l'édifice appartient à une époque sur laquelle nous ne possédons pas de documents. Le renseignement le plus ancien que j'aie pu trouver est de 978 (1570-1571) ; un acte du cadî, passé dans les premiers jours du mois de Rebi 2^e de cette année, ayant à mentionner la mosquée dont je m'occupe, la désigne sous le nom caractéristique d'*el Djama el-Kedim* (الجامع القديم, la vieille mosquée) qui nous apprend qu'à cette époque reculée, elle était l'un des plus anciens temples d'Alger. Cette désignation significative est reproduite par plusieurs actes postérieurs dont le dernier porte la date de 1039 (1629-1630). Elle disparaît ensuite, à partir d'un titre de 1046 (1636-1637), pour faire place à celle de *Djama el-Kechach* (جامع الفشاش, la mosquée

d'el-Kechach), et je ne l'ai retrouvée que dans deux documents d'une date beaucoup plus récente, dont voici des extraits :

1. La vieille mosquée connue sous le nom de Djama el-Kechach (oukfia).

22. maison sise dans le quartier de la vieille mosquée connue aujourd'hui sous le nom de Djama el-Kechach. (Acte de 1180, soit 1766-1767.)

Quant à ce nom, — ou plutôt ce surnom — *d'el-Kechach*, qui est venu au commencement du XVII^e siècle de notre ère, s'attacher à la *vieille mosquée* et remplacer son ancienne et instructive dénomination, il appartient évidemment à l'auteur d'une reconstruction qui a dû avoir lieu vers cette époque. Je trouve dans *Haedo*, qui écrivait en 1612, la confirmation de cette supposition que tout, d'ailleurs, semblait autoriser. En citant les sept principales mosquées d'Alger, l'auteur espagnol s'exprime ainsi :

« La seconde, qui est proche de celle-là (1), du côté du couchant ; elle fut terminée en l'année 1579 ; un maure fort riche dit el-Caxes ordonna, au moment de sa mort, de la construire ; elle est fort jolie, bien travaillée et de raisonnable grandeur. » (2)

La situation indiquée par Haedo est précisément celle de l'édifice qui m'occupe, car celui-ci se trouve effectivement à l'Ouest et à peu de distance de la Grande-Mosquée. Quant au mot *Caxes*, il ne sera pas difficile d'y reconnaître le nom *el-Kechach*, si l'on tient compte du mode de transcription des auteurs espagnols, lesquels remplaçaient le *ch* (ش) des arabes par le X ou le J, écrivant *Xaban* pour *Chaban*, *Baxa* ou *Baja* pour *Bacha* etc. Ajoutons que la mosquée d'el-Kechach était réellement l'une des plus importantes d'Alger et qu'à l'époque où écrivait Haedo, il n'existait dans tout le quartier de la Grande-Mosquée, aucun autre édifice qui méritât de figurer dans la nomenclature du savant bénédictin. L'identité me semble donc aussi bien établie que possible. Je dois seulement rappeler qu'ils ressort péremptoirement des renseignements précédents que le pieux *el-Kechach* ne fit que reconstruire, probablement en l'agrandissant, une mosquée qui n'était pas la plus moderne du vieil Alger puisqu'on la désignait par une appellation destinée à constater son âge vénérable.

(1) La grande mosquée, dont l'auteur vient de parler.

(2) La secunda, que esta, etc, *Topographia e historia general de Argel*, (f^o 41, verso.)

En sa qualité de mosquée à Khotba, cet édifice avait un assez nombreux personnel composé comme il suit : 1 oukil, 1 imam, 1 mouedden, 2 hezzabin, 1 allumeur, 1 balayeur, 4 prieurs et 1 porte-crosse. Son dernier oukil fut le sieur Kaddour ben Sisni, nommé par el-Hadj Ali pacha, en 1224 (1808), et devenu Cadi Maleki d'Alger sous la domination française.

Cette mosquée, peu belle au-dehors et au-dedans quoiqu'en, ait dit Haedo sur la foi des informations qu'il recueillait, — et pourvue d'un petit minaret carré, fut affectée au dépôt des lits militaires dès 1831. Après avoir servi à l'installation de l'hôpital civil, pendant quelques années, elle fut remise de nouveau à l'administration militaire, qui l'a reconstruite en grande partie et y a établi le magasin central des hôpitaux. Elle reçut d'abord le n° 31 de la rue des Consuls, dont elle porte le n° 28, depuis 1854.

CHAPITRE XXXIII.

ZAOUÏAT EL-KECHACH, RUE DES CONSULS (1).

Je n'ai pu me procurer aucun renseignement précis sur cette Zaouiat, qui est contiguë à la mosquée dont je viens de parler et que la notoriété et divers actes dont le plus ancien ne remonte qu'à 1162 (1768-1769), appellent *la Zaouiat d'el-Kechach* (زاوية الفشاش). La tradition assure qu'elle a été construite par el-Kechach, mais je ne publie ce renseignement que sous toutes réserves, bien qu'il paraisse conforme aux probabilités. La Mosquée et la Zaouiat portant le même nom, formaient cependant deux établissements distincts, ayant chacun son oukil et sa dotation.

La Zaouiat el-Kechach était une grande maison, ou plutôt une espèce de fondouk, dont les chambres servaient d'asile à des savants, ou tolbas, peu fortunés, lesquels recevaient également la nourriture. A la fois lieu de refuge et école supérieure (mdersa), cet établissement avait un professeur chargé de faire un cours de droit et de théologie. Il comptait, en outre, 10 lecteurs appelés à accomplir certaines lectures stipulées dans des fondations pieuses.

(1) Le Musée d'Alger possède, sous le numéro 35, l'inscription qui figurait jadis sur l'ancienne fontaine de la Zaouia dite *El-Kechach*. — *N. de la R.*

Son dernier oukil a été un sieur Mohammed ben Djilani. Quelques indigènes m'ont assuré que l'une des chambres du rez-de-chaussée renfermait une tombe qui passait pour être celle d'El-Kechach.

Cette Zaouiat reçut le n° 35 de la rue des Consuls. Son sort fut le même que celui de la mosquée d'El-Kechach.

CHAPITRE XXXIV.

MOSQUÉE DE BAB EL-DJEZIRA (OU, PAR CONTRACTION : BAB DZIRA)
AUSSI APPELÉE DJAMA CHABAN KHODJA.

A l'angle des rues de la Marine et des Consuls, se trouvait une grande mosquée à Khotba, affectée au rite hanafi. Bâtie en 1105 (1693-1694) par le Dey el-Hadj Chaban Khodja, qui fut élu en 1101 et étranglé en 1106 ; elle dû t un agrandissement au pacha Hassan ben Hossain, en 1209.

Le personnel de cette mosquée était important. Il se composait de : 1 imam, 1 khetib ou prédicateur, 1 porte-crosse, 1 chef des moueddens, des moueddens, des hezzabin et des hommes de peine chargés de l'éclairage, du balayage et autres soins matériels. Quant à la dotation, elle était administrée par les oukils du Sboulkheirat, institution dont l'une des principales attributions était de gérer les propriétés des édifices du rite hanefite.

Voici les documents et renseignements que j'ai recueillis sur cet édifice auquel étaient annexées des latrines publiques avec fontaines et une école spécialement affectée à l'enseignement des jeunes turcs.

1. El-Hadj Chaban Dey achète, à un particulier, une maison située auprès de la porte de l'île (Bab el-Djezira, ou plus usuellement Bab-Dzira, باب الجزيرة, aujourd'hui porte de la Marine ou de France), déclarant que son intention est d'élever une mosquée sur l'emplacement de cet immeuble (acte du mois de Rebi 1^{er} 1104, soit du 30 novembre au 9 décembre 1692).

2. Le doulateli, El-Hadj Chaban Dey, constitue une maison en habous au profit de la mosquée qu'il fait actuellement construire près de la porte de l'île (Bab el-Djezira), dans la ville d'Alger, pour ses produits être affectés à l'entretien de la dite mosquée, en fait de nattes, huile, traitement des moueddens des hezzabin, etc.; il a confié la surveillance de tout cela aux deux administrateurs du sboulkheirat, fonctions dont les titulaires actuels sont El-Hadj Hassan ara ben Mohammed, le turc, et El-Hadj Ibrahim ben

el-Hadj Hamida el-Andeloussi (l'andalous) (acte du mois de djoumada 1^{re} 1104, soit du 8 janvier au 6 février 1693).

3 *Texte et traduction d'une inscription arabe, mutilée, provenant de cette mosquée et déposée à la bibliothèque publique d'Alger, où elle est cataloguée sous le n° 2.*

لا اله الا الله الهك الحق المبين
 ومحمد رسول الله صادق الوعد الامين
 هذا المسجد لوجه الله العظيم المتوكل
 العلامة الناسك لبنيت الله الحرام الحاجي شعبان
 داي بقاء الدولة بمحروسة الجزائر المحمية بالله
 وفي شهر صفر الخير سنة ١١٠٥ خمس ومائة والفي
 بعد الهجرة النبوية عليه افضل التحية

Il n'y a d'autre dieu que Dieu, le souverain, la vérité évidente...
 Mohammed est l'envoyé de Dieu, ses promesses
 sont sincères, il est digne de confiance..... (a ordonné
 la construction de) cette mosquée, pour l'amour du Dieu sublime,
 celui qui se confie..... le très-docte (1), le
 visiteur de la maison sacrée de Dieu, le Hadj Chaban Dey, perpé-
 tuité de la royauté dans la (ville) bien gardée d'Alger, protégée par
 Dieu, dans l'excellent mois de safar de l'année 1105, mil cent (2)
 cinq (3) après l'émigration (hégire) du prophète sur qui soit la meil-
 leure des graces divines.

4 El-Hadj Chaban Dey fonde un habous au profit de la mosquée
 qu'il a fait construire dans le voisinage de Bab el-Djezira, près de
 la caserne des janissaires (acte de Rebi 1^{re} 1105, soit du 31 octobre
 au 29 novembre 1693).

5. Un particulier fonde un habous au profit de la mosquée que

(1) Chaban appartenait au corps des *Khodja* ou lettrés turcs : ce titre de *Khodja*, qu'on ne lui donnait pas pendant qu'il était au pouvoir, reparaît à l'exclusion de tous autres, après sa mort.

(2) Quoique fruste, le mot *cent* est parfaitement reconnaissable et sa lecture ne me semble offrir aucun doute.

(3) Soit du 2 au 30 octobre 1693.

notre maître le Doulâteli considérable, le Seigneur El-Hadj Chaban Dey a fait bâtir auprès de la porte de l'île (bab el-djezira). (Acte de la fin de Chaban 1106, soit du 6 au 14 avril 1695).

6. *Traduction d'un acte portant en tête le cachet du cadi hanefi et en marge celui de Hadj Chaban Dey :*

Louange à Dieu ! L'honorable très-glorieux, très-fortuné et très-éminent Seigneur El-Hadj Chaban Dey, mentionné comme acquéreur dans l'acte qui se trouve au dessus de celui-ci et auquel celui-ci fait suite après les deux signataires de cet acte en témoignage contre sa noble personne, déclarant constituer en habous la maison désignée dans ledit acte au profit de la mosquée qu'il a fait construire près de la porte de l'île (bab el-djezira), l'une des portes de ladite ville, dans le voisinage de la caserne de janissaires. Les revenus dudit immeuble seront affectés aux besoins de la mosquée susdite en fait d'huile, nattes, éclairage, salaire de l'imam et des mouedden nécessaires au service de la mosquée, ou tous autres objets dont le besoin sera reconnu. De même, il a constitué habous les deux boutiques sises au dessous dudit immeuble et mentionnées dans l'acte dont il a été parlé, au profit du chef des moueddens de ladite mosquée ; celui-ci touchera leurs loyers à titre de traitement mensuel, ainsi que c'est l'usage en pareille circonstance, à la condition d'entonner la prière dans ladite mosquée aux heures d'oraison déterminées et de lire trois fois la Sourate de la délivrance avant chacune des prières, dans ladite mosquée etc. Cette constitution de habous est éternelle, stable, etc. ; elle sera inaltérable jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et de ceux qu'elle porte, et il est certainement le meilleurs des héritiers, etc. En agissant ainsi il a eu en vue la face du Dieu sublime et a espéré les immenses rémunérations, car Dieu ne laisse point faillir le salaire des bonnes œuvres, etc. A la date du milieu de hidja le sacré, dernier des mois de l'année mil cent six (1106) (du 23 juillet au 1^{er} août 1695).

(Suit la signature des deux assesseurs du Cadi).

7. Hassan Pacha fonde un habous au profit de la Mosquée de l'honorable et respectable Sid Chaban Khodja, sise près de la porte de l'île, et qui est régie par le Shoulkeirat (acte de djoumada 6^e 1209, soit décembre 1794).

8. *Traduction d'un acte portant le cachet du cadi hanefi.*

Louange à Dieu. Après que l'honorable et respectable Seigneur Hassan, Pacha actuel, fils de celui à qui Dieu a fait miséricorde, le sid Hossain, eut été établi dans la propriété de la petite maison

(douira) mentionnée dans l'acte ci-dessus, auquel celui-ci fait suite, ainsi que des deux boutiques sises au dessous de cet immeuble et du magasin affecté à la préparation du café, mentionnés avec lui dans ledit acte, ainsi que le tout résulte de la teneur de cette pièce. Établissement complet !

Actuellement, le Seigneur Hassan Pacha, susnommé, jugea opportun, dans l'étendue de ses connaissances et la force de son jugement de démolir ladite douira et les immeubles mentionnés avec elle, et d'annexer leur emplacement à la mosquée qui leur est contigüe, connue sous le nom de Mesdjed Chaban Khodja, afin de l'agrandir par cette adjonction et de lui donner une vaste contenance ; stipulant que tout ce qu'il construira dans la partie inférieure de la dite mosquée, en fait de boutiques et autres (locaux), sera *habous* au profit de cette mosquée et sera ajouté à tout ce qui est déjà immobilisé en sa faveur, exactement aux mêmes conditions sans addition ni omission. Il a eu en vue, en agissant ainsi, la face du Dieu sublime et a espéré les immenses rémunérations, car Dieu récompense ceux qui font du bien, et ne laisse point faillir le salaire des bonnes œuvres. Celui qui altérera ou modifiera ce *habous* sans motif légal, Dieu lui en demandera compte et tirera vengeance de son entreprise : ceux qui ont pratiqué l'arbitraire apprendront de quel châtiment ils seront atteints.

Le fondateur susdit du *habous* s'est dessaisi de ses droits de propriété sur les objets du *habous* et a conféré des droits d'usufruit sur ces immeubles à l'administrateur actuel du *Sboulkheirat*. Celui-ci a accepté cela de lui, et est entré en possession, à son exclusion, pour le compte de la dite mosquée ; cette prise de possession est entière et conforme à la loi. Tout cela a eu lieu par l'organe de son serviteur l'honorable Mebarek le *biskri*, le *Toulgui*, ben ... etc. Celadate des premiers jours de *Djoumada 2^e* de l'année 1209 (du 26 décembre 1794 au 2 janvier 1795).

(Suivent les signatures des deux assesseurs du *cadi*)

9. Après que la dame Amina bent Ahmed eut constitué en *habous* une boutique sise près de la porte de l'île (*Bab el-Djezira*), vis-à-vis de la caserne de Janissaires, etc.

Actuellement, celui à qui Dieu a confié le gouvernement des hommes et du pays, lequel est l'honorable, glorieux et courageux seigneur Hassan, Pacha actuel, ben Hossain, mettant ses projets à exécution, démolit une partie de la mosquée connue sous le nom de Mesdjed du défunt Cha'ban Khodja, située près de la

porte de l'île (Bab el-Djezira), et annexa à cette mosquée ladite boutique (entr'autres immeubles).

En conséquence, il ordonna à l'administrateur actuel du Sboul-kheirat, lequel est l'honorable El-Hadj Khelil manzoul agha, de servir aux dévolutaires de cet immeuble un loyer mensuel d'un quart de boudjou, etc. (Acte du mois de Rebi 2^e 1210, octobre 1795)

Cette mosquée était connue sous le nom de son fondateur, Chaban Khodja. Cependant sa proximité de la porte de la marine lui valait assez souvent la dénomination de Djama Bab el-Djezira ou plus usuellement Bab Dzira. Elle formait voûte sur la rue des Consuls, dont elle reçut le n° 7 et avait sur la rue de la Marine une issue qui porta le n° 251. Transformée en caserne du Génie militaire dès 1830 ; elle fut remise, en ruines, le 20 juin 1834, au service des Domaines, qui aliéna, le 26 septembre 1835, la partie de son emplacement respectée par les nouveaux alignements, laquelle se trouve actuellement englobée dans la maison à la française portant le n° 36 de la rue des Consuls.

CHAPITRE XXXV.

1^o MOSQUÉE DU PORT. 2^o CHAPELLE DE SIDI EL-ROBERINI.

Nous voici arrivés près de celle des portes de la ville qui a certainement joué le plus grand rôle dans les événements dont Alger a été le théâtre pendant plusieurs siècles, car c'était par là que sortaient les corsaires qui allaient s'embarquer pour écumer les mers et combattre les infidèles, qu'entraient le butin enlevé à l'ennemi et les pauvres prisonniers chrétiens, pleurant leur liberté, leur famille et leur patrie. Cette porte, qui constituait la seule communication de la ville avec le port, était usuellement appelée *Bab Dzira*, par corruption des mots *Bab el-Djezira* (la porte de l'île). Les documents lui donnaient plus ordinairement le nom significatif de *Bab el-Djihad*, la porte de la guerre sainte. En 1830, nous l'avons appelée la *Porte de France*.

Franchissons cette issue, jadis si redoutable aux chrétiens et visitons deux édifices de peu d'importance que renferme l'ancien port. Nous trouvons d'abord, contre la voûte de l'amirauté, du côté opposé à la ville, une petite mosquée sans minaret, autrefois exclusivement fréquentée par les gens de mer. L'oukfa désigne

« ainsi cet édifice : « mosquée (Mesdjed) sise hors la porte de « l'île (Bab el-Djezira), près du grand fort (Bordj el-Kebir), » et deux ou trois actes, dont le plus ancien n'est que de 1104 (1692-1693), l'appellent *Mesdjed el-Mersa*, la mosquée du port.

Plus loin, un peu avant la voute du môle, se trouve, ménagé dans les fortifications, un petit local qui renferme les restes de Sidi *El-Roberini*, saint sur lequel je n'ai aucun renseignement à donner, et qui paraît avoir été inhumé en ce lieu antérieurement à la construction des batteries qui lui forment une formidable chapelle.

Repassons, maintenant, la porte de la guerre sainte et engageons nous de nouveau dans la rue de la marine, où bientôt nous allons trouver, à gauche, la grande Mosquée, édifice remarquable par son ancienneté et son importance religieuse.

ALBERT DEVOULX.

(A suivre)
